Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

Comité technique local du 20 février 2018

Déclaration liminaire

Les annonces du Premier Ministre, le 1er février 2018 , s'agissant de l'avenir de la Fonction Publique constituent une attaque sans précédent qui sera lourde de conséquences sans réaction à la hauteur des enjeux.

Le gouvernement a en effet décidé que quatre thèmes de réformes impactant les agents publics devront être examinés. Il s'agit de la rémunération au mérite, la contractualisation de l'emploi public, le dialogue social (notamment le rôle des CAP/commissions administratives paritaires) et enfin la formation, thème qui devrait englober la discussion sur le plan de départs volontaires.

Dans le même temps, chacun des membres de ce gouvernement y va de sa petite phrase pour expliquer pourquoi il faut moderniser la Fonction Publique au prétexte qu'elle n'est pas adaptée à son époque.

De désinformations en véritables mensonges, ces hommes politiques qui dirigent le pays présentent le statut général des fonctionnaires, ses valeurs, les missions publiques comme un ensemble archaïque, sclérosé depuis des décennies.

Faut-il leur rappeler que le statut général des fonctionnaires du 13 juillet 1983 a depuis enregistré plus de 200 modifications législatives et réglementaires pour justement s'adapter en permanence aux nouveaux besoins de nos concitoyens et à l'évolution des missions ?

Faut-il leur rappeler que des dispositifs permettant des départs anticipés à la retraite ou des départs volontaires de la Fonction publique ont existé ou existent encore ?

Faut-il leur rappeler que sur 5,5 millions d'agents publics, les agents non titulaires (donc sous contrat) sont déjà 1 million ?

Non, tout cela est inutile, ils le savent pertinemment…cela démontre que les arguments fallacieux avancés ne sont qu'un prétexte pour masquer l'essentiel.

La volonté réelle du Président de la République et du Gouvernement est la casse du statut général des fonctionnaires commun aux 3 versants de la Fonction publique (Etat, Territorial, hospitalier) dont la valeur uniforme du point

d’indice, le principe de carrière, et la séparation du grade et de l’emploi sont la colonne vertébrale.

Pour **FORCE OUVRIERE,** les chantiers ouverts portent en germe la destruction programmée d'une Fonction Publique au service du citoyen dans le respect des principes républicains de neutralité et d'égalité de traitement.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces annonces surviennent alors même que les conclusions des réflexions en cours dans le cadre du programme d'actions publiques dit C.A.P. 2022 (Comité d'action publique) ne sont pas encore connues.

Quant à la La DGFiP, nul besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que ce gouvernement la situe à la croisée des chantiers transversaux conduits en parallèle dans les ministères : simplification administrative, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics et modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

L'impact des conclusions de ce comité aura inévitablement des conséquences pouvant aller jusqu'à l'abandon de certaines missions. Ainsi, le Directeur Général a d'ores et déjà annoncé qu'il y aurait, dans le cadre des préconisations de C.A.P. 2022, des expérimentations d'agence comptable dans les collectivités importantes volontaires.

Le tout numérique élevé au rang de dogme ne pourra qu'accélérer la fuite en avant consistant à ce que l’État se désengage dans les territoires ruraux en réduisant encore d'avantage les implantations de la DGFIP.

FORCE OUVRIERE ne peut se résigner à ce que demain, les services publics ne soient plus implantés et accessibles que pour les usagers des centres urbains ou pour les internautes, le service public de proximité ne pouvant selon nous se cantonner au tout numérique.

La nature ayant horreur du vide, l'entreprise « La Poste » a d'ailleurs d'ores et déjà un plan d'action en route pour toucher les populations éloignées du numérique et notamment les contribuables qui souhaitent être accompagnés pour réaliser leurs démarches de télédéclaration, le tout bien évidemment dans un contexte commercial d'encaissement d'une prestation.

Concernant le cadre des ressources humaines d'action publique 2022, l'annonce de départs volontaires selon des modalités non connues à ce jour et le remplacement des fonctionnaires par des contractuels traduisent la volonté d'éclatement des statuts particuliers et du statut général.

Les modifications envisagées en matière de dialogue social, notamment sur les compétences des C.A.P. (Commissions Administratives Paritaires) qui deviendraient uniquement des instances d'appel, livreront, à terme, les personnels

à l'arbitraire dans des domaines tels que le déroulement de carrière ou encore les mutations et affectations.

Dans un tel contexte d'une politique ouvertement menée par ce gouvernement à l'encontre de la Fonction Publique et où la DGFIP est particulièrement visée, la riposte des personnels doit être proportionnée aux attaques que nous subissons. Seule une mobilisation de grande ampleur dans l'unité la plus large pourra permettre de faire reculer le gouvernement sur ses funestes projets.

Dans cette optique **F.O.- DGFIP** invite d'ores et déjà les personnels à répondre massivement à l'appel à la mobilisation et à la grève prévue le 22 mars 2018 prochain.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce CTL **F.O.- DGFIP29** rappellera à nouveau combien nos inquiétudes, en lien avec bon nombre d'opérations de réorganisations menées au pas de charge ces derniers mois, étaient fondées tant il apparaît que ces restructurations déstabilisent les services du Finistère déjà fortement mis à mal ces dernières années en raison de coupes franches aveugles dans les effectifs.

Il en va ainsi de l' alignement du réseau DGFIP des Trésoreries sur celui des EPCI, du transfert du recouvrement de l'impôt de certaines Trésoreries mixtes vers les SIP, du Transfert partiel de la gestion des établissements publics de santé médicaux sociaux vers la Paierie départementale, de la Création d'un pôle de topographie et gestion cadastrale (PTGC) et d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) et de la fusion des Trésoreries de Pleyben et Brest Banlieue.

Pour **F.O.- DGFIP29,** le « *grand chamboule tout* » ne constitue nullement une stratégie, sauf à déstabiliser fortement les agents dans l'exercice de leurs missions.

Concernant les points à l'ordre du jour de ce CTL, ces sujets ont pu faire l'objet de débats lors de précédentes séances plénières au cours de l'année 2017 et à cette occasion notre délégation **F.O.- DGFIP29** avait fait part de plusieurs observations et revendications.

Concernant l'expérimentation du travail à distance entre certains SIE, et au-delà de notre position consistant à considérer que ces procédures s'inscrivent dans des logiques de découpage des process et d'industrialisation visant à faciliter la gestion des suppressions d'emplois, nous sommes toujours aujourd'hui encore bien loin de partager votre vision idyllique de cette opération, analyse partagée par bon nombre de collègues sur le terrain, nous y reviendrons en séance.

Pour **F.O.-DGFIP29,** le dispositif d'accueil sur rendez-vous, sous couvert de diversification de l'offre (internet-téléphone-physique), intervient à la suite

d'orientations prises sous la contrainte budgétaire, et visant à réduire les capacités d'accueil de la DGFIP, voire à dissuader l'usager de se rendre aux guichets de la DGFIP.

Dans un tel contexte, **F.O.- DGFIP** ne peut être que vigilant sur ce dispositif, dont le principe n'est pas franchement nouveau, à ce stade les agents utilisateurs ne semblent pas opposés au dispositif, en revanche les mêmes agents ne sont pas favorables à la mise en place de l'APRV pendant la campagne IR, nous y reviendrons en séance également.

Au sujet du point touchant justement à l'organisation de la campagne d'impôt sur le revenu 2018, et le recours envisagé à des pools téléphoniques déportés dans les locaux des CPS, nous pouvons vous donner acte que l'environnement de travail pourrait être plus agréable que les pools des CFP.
Pour autant, il nous remonte bon nombre d'oppositions de la part des agents des SIP brestois et quimpérois en lien avec cette nouvelle organisation proposée. Les raisons évoquées nous paraissent légitimes et justifiées notamment au regard de la perte de souplesse prévisible quant à l'organisation du travail, nous y reviendrons là encore en cours de réunion.

Pour conclure et dans le cadre de nos questions diverses, nous souhaiterions avoir des points d'informations en lien avec le projet de SFACT à la Trésorerie de Landerneau ainsi que l'organisation future de la gestion du foncier des particuliers.

F.O. DGFiP est représentatif à tous les niveaux

LES REVENDICATIONS MAINTENANT !

BULLETIN d'ADHESION

NOM : ._____. **Prénom :** _____._____

Grade : ._____ **Indice** ._____.

Quotité travail ._____. **Affectation :** ._____

Déclare vouloir adhérer au :
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Fait à le